

COMMUNE DE HEGENHEIM**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HEGENHEIM DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023****Sous la présidence de Monsieur Thomas ZELLER, Maire.**

Monsieur le Maire salue l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents et ouvre la séance à 19h05.

Présents :

MMES, MM. Gérard KERN, Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE, Jeannot NAAS, Claude GOETSCHY, adjoint(e)s au maire ;

MMES, MM. Rémy EICHLISBERGER, Andrée SPANY-VONLANTHEN, Jan SUTER, Mathieu MUNCH, Claudine NICK, Françoise ALLEMANN-LANG, Patricia WANNER, Pascal HELFER, Estelle SCHOEPFER, Christian HINDER, Alain BORER, Régis HERLIN, Céline RECHER, Séverine WEIDER-NIGLIS conseillers municipaux,

Excusé(e) sans procuration :

Néant.

Excusé(e) et ont donné procuration pour le Conseil Municipal :

Loretta HEIDEMANN à Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE

Guy BUHR à Pascal HELFER

Huguette LERDUNG-GIMPEL à Thomas ZELLER

Sabine KIBLER-KRAUSS à Andrée SPANY-VONLANTHEN

Secrétaire de séance : M. Vincent THUET, secrétaire général de mairie

Ordre du jour :

- 01 Liste de présence
- 02 Election d'un secrétaire de séance
- 03 Approbation du rapport du Conseil Municipal du 03.04.2023
- 04 Convention R.H.A – Mur de protection des inondations – Rue Basse
- 05 ADAUHR – Convention de travail pour la poursuite du P.L.U.
- 06 Renouvellement du bail de chasse Hégenheim « 2024 – 2033 »
- 07 Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 08 Fiche projet GERPLAN – Appel à projets 2024
- 09 Trésorerie – Régularisation de l'actif immobilier communal
- 10 Budget Primitif 2023 – Décisions modificatives
- 11 Vote de subventions
- 12 Point sur la rentrée scolaire 2023/2024
- 13 Point sur l'installation de caméras sur le ban communal
- 14 Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)
- 15 Personnel Communal
- 16 Constitution d'une Commission Jumelage « Morcenx-la-Nouvelle »
- 17 Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales
- 18 Correspondances diverses
- 19 Divers

Monsieur le Maire propose de se lever contre le terrorisme et de réaliser une minute de silence pour toutes les victimes israéliennes du 07.10.2023, d'y associer également plus récemment Monsieur le professeur Dominique BERNARD ainsi que Monsieur le professeur Samuel PATY, victimes également de la barbarie humaine.

Point 01 – Liste de présence

Le quorum étant atteint, à savoir 19 présents + 04 procurations = 23 votants, Monsieur le Maire propose de poursuivre le présent ordre du jour.

Point 02 – Election d'un secrétaire de séance

En vertu du droit local et de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le secrétaire de séance peut ne pas être choisi au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que le secrétaire de séance rédige le procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte rendu de la séance.

Il propose que cette fonction soit dévolue à M. Vincent THUET – Secrétaire Général au sein de la Commune de Hégenheim qui assistera aux séances mais sans participer aux délibérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
DE DESIGNER M. Vincent THUET – Secrétaire Général au sein de la commune de Hégenheim comme secrétaire de séance du Conseil Municipal

Point 03 – Approbation du rapport du Conseil Municipal du 03.04.2023

Monsieur le Maire demande si le rapport précité appelle des remarques :

Intervention du conseiller municipal SUTER quant au vote du BP 2023 :

Sur le fond : il rappelle qu'une prudence a été matérialisée dans les chiffres présentés. Réalisme qu'il juge raisonnable en raison de lourds investissements faits par le passé.

Sur la forme : il estime que les débats ont été trop longtemps axés sur des points d'incompréhension et de détail sans grande valeur ajoutée, sans vraiment l'occasion de permettre aux conseillers municipaux de se concentrer sur les lignes maîtresses du budget et des années à venir.

Enfin, il propose que pour les prochaines années, des pré-réunions de travail ouvertes à tous les conseillers municipaux soient organisées avec des questions -réponses sur les points spécifiques. Cette clarification en amont permettra ainsi, lors du vote définitif de se concentrer et de voter uniquement les grandes lignes du Budget Primitif.

Aucune autre remarque ou observation n'étant formulée, le rapport du Conseil Municipal du 03.04.2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 04 – Convention RHA – Mur de protection des inondations – Rue Basse

Monsieur le Maire donne lecture de la présente convention et propose le vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente convention dont les dépenses totales estimées à 205.000 € HT sont réparties de la manière suivante :

Entreprise privée pour un montant en € HT de	100.000
Syndicat RHA pour un montant en € HT de	20.500
Commune de Hégenheim pour un montant en € HT de	84.500

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 05 – ADAUHR – Convention de travail pour la poursuite du P.L.U.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER explicite la convention précitée :

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies,

APRES discussion et délibération,

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente convention pour un coût :

Désignation	En € HT	TVA (20 %)	En € TTC
Phase 1 Diagnostic	4.150,00	830,00	4.980,00
Phase 2 PADD	2.140,00	428,00	2.568,00
Phase 3 Réalisation des documents réglementaires	3.102,50	620,50	3.723,00
Phase 4 Finalisation du dossier PLU arrêté	3.847,50	769,50	4.617,00
Phase 5 Du PLU arrêté au PLU approuvé	4.960,00	992,00	5.952,00
Total en € HT	18.200,00	3.640,00	21.840,00

DIT que les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 06 – Renouvellement du bail de chasse Hégenheim « 2024 – 2033 »

Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose à l'Assemblée Délibérante de renouveler le bail en cours pour une nouvelle durée de neuf ans, par convention de gré à gré avec l'adjudicataire sortant qui peut prétendre à un droit de priorité sur la chasse.

Monsieur le Maire informe que la Commission Communale Consultative de la Chasse « 4C » a donné un avis favorable en date du 12.10.2023 pour une convention de gré à gré pour un montant annuel de 2.500,00 €.

Monsieur le Maire Thomas ZELLER informe que la présente convention est conclue pour la période au 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressé à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.

C'est pourquoi, le conseiller municipal Christian HINDER ne prendra pas part au présent vote, à savoir :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir débattu,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés de confirmer que la location de la chasse communale sera attribuée en priorité au locataire sortant à l'Association de Chasse du Stocket – Président – Johan KASSEL domicilié à Attenschwiller (68220) aux conditions suivantes :

- Être à jour des différents paiements à la fin du délai légal
- Par une convention de gré à gré
- Lot unique d'environ 398 ha 71 a et 52 ca sur le ban de Hégenheim
- Restrictions ou servitudes particulières : à l'exclusion de la zone protégée du Muhlenrain
- Le montant annuel du loyer dû par le locataire est fixé à 2.500,00 € hors taxes et charges. Le loyer est payable d'avance, sans autre appel de fonds, au plus tard le 1^{er} avril de chaque année.

DIT qu'à défaut où l'Association du Stocket ne sera pas à jour des obligations réglementaires dans les délais légaux, à savoir le 01.11.2023 de procéder à l'attribution de la chasse par voie d'adjudication ; et

AUTORISE le Maire à signer la convention de gré à gré et tous documents y relatifs.

Point 07 – Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire Thomas ZELLER rappelle les grandes lignes de cette loi :

Pour lutter contre l'artificialisation des sols, la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a défini un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. La loi du 20 juillet 2023 tend à faciliter sa mise en œuvre, notamment par les élus locaux avec une prise en compte de la renaturation dès la période 2021 – 2031.

Pourquoi lutter contre l'artificialisation des sols ?

Chaque année, 20.000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sont consommés en moyenne en France, soit près de 3,7 terrains de football par heure.

Il précise que tous les territoires sont concernés, majoritairement en secteur détendu et en particulier le périurbain peu dense.

Enfin, il souligne que ce point sera présenté, à nouveau lors du prochain Conseil Municipal afin de permettre aux conseillers municipaux de donner leurs avis sur le sujet évoqué et présenté par Monsieur le Maire. Un temps d'analyse et de réflexions pour chacune et chacun.

Point 08 – Fiche de projet GERPLAN – Appel à projets 2024

Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose d'inscrire dans le projet GERPLAN 2024, la création d'un verger communal pédagogique aux abords du Centre Technique Municipal.

Pour ce faire, il est nécessaire auparavant de réaliser des échanges de différentes parcelles afin de regrouper plusieurs terrains pour ne former qu'une seule et unique parcelle. Terrain qui devra être d'une superficie suffisante pour permettre le projet précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI les informations fournies,
APRES en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,
D'APPROUVER l'inscription d'un verger communal pédagogique dans le projet GERPLAN 2024,
DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 09 – Trésorerie – Régularisation de l'actif immobilier communal

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture d'un courriel de la Trésorerie relatif à des biens qui ne sont pas des propriétés de la Commune de Hégenheim. Dans ce cas, une délibération est nécessaire afin d'ajuster l'actif entre l'état ordonnateur et celui du comptable.

La M57 prévoit la correction d'actif par opération d'ordre non budgétaire (**sans impact sur le résultat 2023**) chez le comptable sur la base d'une délibération avec en motif une différence constatée sur l'inventaire entre l'état de l'ordonnateur et celui du comptable pour des biens qui n'existent pas dans l'inventaire ordonnateur.

Le comptable est alors fondé à passer l'écriture d'ordre budgétaire suivante :

Sens	Compte	Montant en €
Débit	1068	136.606,72
Crédit	21351	136.606,72

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne le détail de ce montant à savoir :

Compte	Désignation	Montant en €
2135	Local pour jeunes	5.030,40
2135	Centre Infirmier	82.029,97
2135	Chalet Forestier	46.985,21
2135	Clôture Alu Centre Infirmier	2.561,14
Total		136.606,72

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 OUI les informations fournies,
 APRES en avoir débattu,
 APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la régularisation précitée proposée par Monsieur le Maire,
 DIT que cette délibération est nécessaire afin d'ajuster l'actif entre l'état ordonnateur et celui du comptable ; et
 AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 10 – Budget Primitif 2023 – Décisions modificatives**Point 10.1 - Décision Modificative n°01 (Amortissements)**

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture d'un courriel de la Trésorerie relatif à la Décision Modificative n°01 sur les amortissements du Budget Primitif 2023, à savoir :

Fonctionnement (Chapitre 042)

Dépenses compte 6811 : - 2.862
 Recettes compte 777 : + 2.862

Investissement (Chapitre 040)

Dépenses / Comptes : - 2.862
 28135 - 189
 28128 - 691
 28158 - 1.982
 Recettes / Comptes : + 2.862
 139151 + 1.945
 13912 + 917

LE CONSEIL MUNICIPAL
 OUI les informations fournies
 APRES en avoir débattu
 APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la régularisation précitée proposée par Monsieur le Maire qui constitue la Délibération Modificative n°01 du Budget Primitif 2023,
 DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
 AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 10.2 - Décision Modificative n°02 (Amortissements)

Monsieur le Maire Thomas ZELLER donne lecture d'un courriel de la Trésorerie relatif à la Décision Modificative n°02 sur les amortissements du Budget Primitif 2023, à savoir :

► Prévision de crédits au chapitre 041 (Opération d'ordre au sein de la section).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 (opérations patrimoniales) section d'investissement en dépenses et en recettes afin de permettre l'intégration des frais des annonces légales et des études concernant des travaux de voiries.

Cette opération consiste à prévoir des recettes d'investissement au compte 2031-041 et 2033-041 et des dépenses d'investissement au compte 21-041

DEPENSES - CHAPITRE 041	MONTANT	RECETTES - CHAPITRE 041	MONTANT
2151	4 200.00		
		2031	4 200.00
2151	1 597.92		
		2033	1 597.92
TOTAL	5 797.92		5 797.92

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés, la régularisation précitée proposée par Monsieur le Maire qui constitue la Délibération Modificative n°02 du Budget Primitif 2023,

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et
AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

Point 11 – Vote de subventions**Point 12 – Point sur la rentrée scolaire 2023/2024**

La 1^{ère} Adjointe au Maire – Mme GARZIA-CAPDEVILLE souligne qu'elle va demander à la Directrice de l'école primaire si les enfants pourraient rédiger des cartes de vœux pour le traditionnel repas des aînés qui se tiendra le dimanche 10 décembre 2023. Si cette opération est possible, l'école pourrait percevoir une subvention d'un montant de 02 €uros par carte à voter lors d'un prochain Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUÏ les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE & DONNE à l'unanimité des membres, un accord de principe de subventionner l'école primaire pour un montant de 02 €uros par carte réalisée ;

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et

AUTORISE le Maire à signer tous documents y relatifs.

En ce qui concerne la rentrée scolaire 2023/2024, cette dernière s'est très bien déroulée. La 1^{ère} Adjointe au Maire souligne que la Municipalité a embauché l'année scolaire dernière une personne contractuelle afin de remplacer une ATSEM en arrêt pour grave maladie. Elle souhaite un prompt rétablissement à cette dernière. Elle souligne également que si cette dernière devait poursuivre son arrêt de travail pour grave maladie, la personne contractuelle serait prolongée dans ses missions au sein de l'établissement scolaire de Hégenheim tout en rappelant qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir une ATSEM par classe.

Au niveau des effectifs : 316 écoliers répartis de la manière suivante :

Maternelle Monolingue	Maternelle Bilingue	Total Maternelle
PS 29	Jamais de Bilingue	29
MS 16	MS 15	31
GS 20	GS 25	45
Total 65	40	105

Elémentaire Monolingue	Elémentaire Bilingue	Total Elémentaire
CP 15	CP 24	39
CE1 20	CE1 18	38
CE2 24	CE2 29	53
CM1 18	CM1 20	38
CM2 19	CM2 24	43
Total 96	115	211

La 1^{ère} Adjointe au Maire – Mme Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE informe de l'arrivée de la nouvelle « Inspectrice de l'Education Nationale » (I.E.N) de la circonscription de Saint-Louis à savoir Mme Sarah HINTERLANG.

Elle rend compte également des élections des parents d'élèves. Cette année il y avait deux listes (10 personnes élues de l'ancienne liste et 04 personnes élues de la nouvelle liste).

Au niveau des travaux :

Un jeu « DADA » a été peint sur le sol de la cour de récréation. Chaque année, une salle de classe est repeinte pendant la période estivale. Une table de ping-pong a été commandée et Monsieur le Maire fera une démonstration dès l'installation de cette dernière.

Point 13 – Point sur l’installation de caméras sur le ban communal

Monsieur le Maire cède la parole à son adjoint en charge du dossier – Monsieur Claude GOETSCHY rappelle la délibération en date du 19.06.2023 et présente les lieux des différentes implantations des caméras de vidéo protection.

Point 14 – Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)

Monsieur le Maire présente le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) sur le ban de Hégenheim. Ce dernier sera réactualisé et complété par un P.I.C.S – Plan Intercommunal de Sauvegarde dont le référent élu pour l’ensemble des communes membres de Saint-Louis Agglomération sera Monsieur le Maire Thomas ZELLER

Point 15 – Personnel Communal

Monsieur le Maire Thomas ZELLER souligne qu’il s’agit d’une délibération relative à l’adhésion au contrat groupe d’assurance statutaire 2024/2027 du Centre de Gestion du Haut-Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l’application de l’article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d’assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d’administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d’assurance statutaire ;

VU les délibérations du Conseil d’administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d’assurance ;

VU la décision d’attribution de la Commission d’appel d’offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;

VU la délibération du Conseil d’administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;

VU l’exposé du Maire,

VU les documents transmis ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un contrat d’assurance statutaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI les informations fournies

APRES en avoir débattu

APPROUVE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :

- Assureur / Courtier : **CNP Assurances/Relyens**
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Les risques garantis sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5.61 % (*)

et / ou

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques garantis sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

- **Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,25 %**

Prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

DIT que les dépenses y relatives seront couvertes par les crédits budgétaires, et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents y relatifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Point 16 – Constitution d'une Commission Jumelage « Morcenx-la-Nouvelle »

La 1^{ère} adjointe au Maire – Madame Brigitte GARZIA-CAPDEVILLE lance un appel aux bénévoles et conseillers municipaux qui souhaitent intégrer cette commission. Cette dernière préparera et organisera le jumelage à venir qui se tiendra sur Hégenheim du 07.05.2024 au 12.05.2024. Merci de vous annoncer auprès du secrétariat de la Mairie auprès de Madame Hakile ZENELI ou/et courriel suivant : hakile.zeneli@hegenheim.fr

Point 17 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire Thomas ZELLER présente les nouvelles personnes qui composent cette dernière, à savoir :

Nom	Prénom	Fonction	Titulaire
LERDUNG	Huguette	Conseillère Municipale	X
RIEDLIN	Ginette	Déléguée de l'Administration	X
SANCHEZ	Béatrice	Déléguée du Tribunal Judiciaire	X
Nom	Prénom	Fonction	Suppléant
EICHLISBERGER	Rémy	Conseiller Municipal	X
BOETSCH	Brigitte	Déléguée de l'Administration	X
TSCHAMBER	Nicolas	Délégué du Tribunal Judiciaire	X

Monsieur le Maire souligne que les membres de la commission de contrôle sont nommés par le préfet après chaque renouvellement général et pour trois ans.

Point 18 – Correspondances diverses

→ Le Conseiller HINDER :

☛ Souhaite remercier en sa qualité de Président de l'ASL le soutien financier et logistique de la Municipalité lors du Kaesnapperfascht 2023, ainsi que la présence des forains et surtout des associations locales qui oeuvrent à la bonne réussite de cette traditionnelle fête locale. Un grand Merci également aux agents communaux du service administratif et du service technique.

Point 19 – Divers / Tour de Table

Monsieur le Maire informe et rappelle le prochain rendez-vous, à savoir :

☛ Remercie les bénévoles de Hégenheim Animations pour l'exposition des Artistes qui s'est tenue le week-end du 07 et 08 octobre 2023 au C.C.S.

☛ Les trois galas du Twirling-Club, à savoir les samedis 28 octobre / 04 novembre et 11 novembre 2023 au C.C.S.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire Thomas ZELLER propose de clore la présente séance à 21H45.

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 16 octobre 2023

Ordre du jour :

- 01 Liste de présence
- 02 Election d'un secrétaire de séance
- 03 Approbation du rapport du Conseil Municipal du 03.04.2023
- 04 Convention R.H.A – Mur de protection des inondations – Rue Basse
- 05 ADAUHR – Convention de travail pour la poursuite du P.L.U.
- 06 Renouvellement du bail de chasse Hégenheim « 2024 – 2033 »
- 07 Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables
- 08 Fiche projet GERPLAN – Appel à projets 2024
- 09 Trésorerie – Régularisation de l'actif immobilier communal
- 10 Budget Primitif 2023 – Décisions modificatives
- 11 Vote de subventions
- 12 Point sur la rentrée scolaire 2023/2024
- 13 Point sur l'installation de caméras sur le ban communal
- 14 Réactualisation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S)
- 15 Personnel Communal
- 16 Constitution d'une Commission Jumelage « Morcenx-la-Nouvelle »
- 17 Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales
- 18 Correspondances diverses
- 19 Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZELLER Thomas	Maire		
KERN Gérard	Deuxième Adjoint		
GARZIA-CAPDEVILLE Brigitte	Première Adjointe		
NAAS Jeannot	Troisième Adjoint		
GOETSCHY Claude	Quatrième Adjoint		

TABLEAU DES SIGNATURES (suite)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 16 octobre 2023

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEIDEMANN Loretta	Conseillère Municipale	Procuration donnée à GARZIA-CAPDEVILLE	
BUHR Guy	Conseiller Municipal	Procuration donnée à HELFER	
EICHLISBERGER Rémy	Conseiller Municipal		
SPANY VONLANTHEN Andrée	Conseillère Municipale		
LERDUNG GIMPEL Huguette	Conseillère Municipale	Procuration donnée à M. le Maire	
SUTER Jan	Conseiller Municipal		
MUNCH Mathieu	Conseiller Municipal		
NICK Claudine	Conseillère Municipale		
LANG ALLEMANN Françoise	Conseillère Municipale		
WANNER Patricia	Conseillère Municipale		
KIBLER-KRAUSS Sabine	Conseillère Municipale	Procuration donnée à Andrée VONLANTHEN	

TABLEAU DES SIGNATURES (suite et fin)
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de Hégenheim de la séance du 16 octobre 2023

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
HELPER Pascal	Conseiller Municipal		
SCHOEPFER Estelle	Conseillère Municipale		
HINDER Christian	Conseiller Municipal		
BORER Alain	Conseiller Municipal		
HERLIN Régis	Conseiller Municipal		
RECHER Céline	Conseillère Municipale		
WEIDER-NIGLIS Séverine	Conseillère Municipale		